



# LISTE DE PRIX 2023

EFFECTIVE AU 1 FÉVRIER 2023



La Centrale à béton BGO SA fait partie de la Plateforme  
La Plaine, concept unique et précurseur de re-recyclage  
des matériaux de chantiers



## Table des matières

<b>Le bon béton pour la bonne application</b>	PAGE 3
<b>Bétons à propriétés spécifiées selon la norme SN EN 206: 2013 + A1: 2016</b>	
<b>Sorte A / sorte B / sorte C / SCC</b>	PAGE 4
<b>Sorte G / Béton / Pieux / Bétons recyclés normés</b>	PAGE 5
<b>Bétons non-normés, caverneux, BGO ECO-CIRCULAIRE® et mortiers</b>	PAGE 6
<b>Mortiers projetés (Gunité) / Tout-venant stabilisé / BGO ECO-CIRCULAIRE® stabilisé</b>	PAGE 7
<b>Bétons teintés / Béton légers et isolants / Fibres / Adjuvants / ciment</b>	PAGE 8
<b>Pompages</b>	PAGE 9
<b>Zones de transport par localité</b>	
<b>(par ordre alphabétique: Aclens &gt; Mauraz) 1/2</b>	PAGE 10
<b>(par ordre alphabétique: Mex &gt; Yens) 2/2</b>	PAGE 11
<b>Transports régie / Attente / Voyage</b>	PAGE 12
<b>Prestations hors des heures normales d'ouverture / Conditions de vente</b>	PAGE 13
<b>Conditions générales de livraison pour le béton</b>	PAGE 14 - PAGE 15
<b>Team BGO / Horaires</b>	PAGE 16

## Les normes des bétons

En Suisse, la norme en vigueur pour les ouvrages en béton est la norme SIA 262 «Construction en béton». Cette norme «produits» décrit les critères de classification, les exigences relatives au béton et les moyens de prouver sa conformité. Elle décrit par ailleurs de quelle manière le béton doit être mis en soumission, livré, examiné et comment les critères de conformité doivent être contrôlés.

### Le bon béton pour la bonne application

Pour vous aider dans le choix du bon béton normé, vous trouverez en **page 3** les recettes conseillées selon les applications dans la construction. Vous pouvez également trouver ce conseil en ligne à l'adresse suivante: [www.bgosa.ch/quel-beton-choisir](http://www.bgosa.ch/quel-beton-choisir)

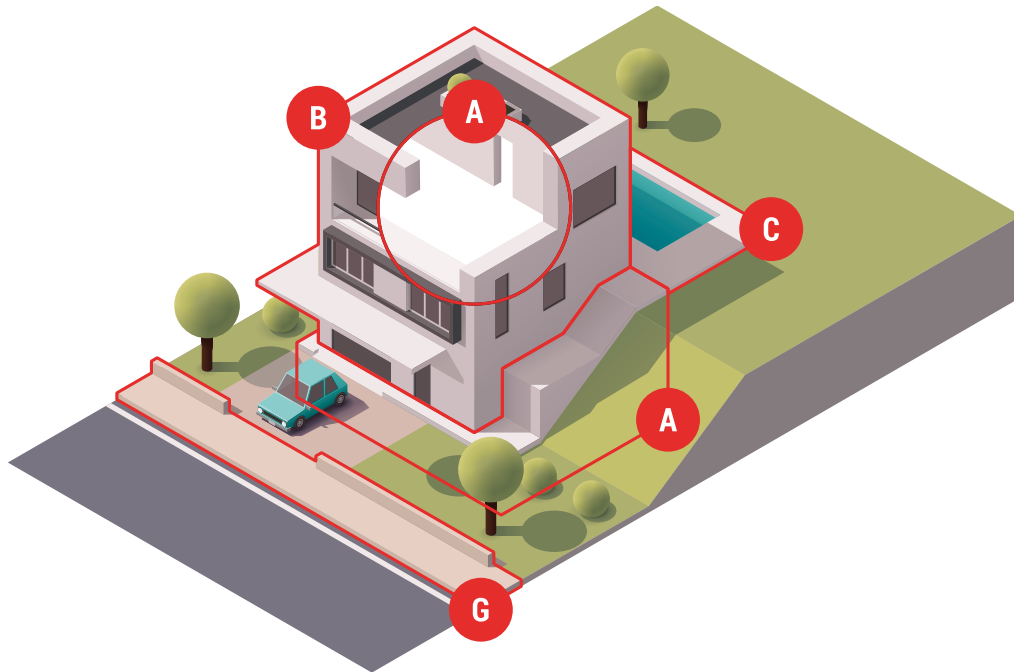
### Les spécialistes de BGO SA vous conseillent

Que vous soyez architecte, ingénieur, paysagiste, responsable communal ou encore privé, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos choix selon les constructions que vous voulez entreprendre. Contactez-nous au **+41 79 375 36 96 (Marcos Damasio)**

### Les normes de bétons

<b>SIA 262</b>	Construction en béton; valable à partir du 01.01.2013
<b>SN EN 206:2013</b>	Béton-partie 1: spécifications, performances, fabrication et conformité; valable à partir du 01.01.2016
<b>SN EN 12620</b>	Granulats pour béton
<b>SIA EN 118-262</b>	Conditions générales pour la construction en béton
<b>SIA 2030</b>	Béton de recyclage (édition 2010)
<b>SIA MB 2042</b>	Recommandation sur la prévention de l'alcali-réaction RAG

## Sélectionnez la zone de vos travaux



## Recettes de béton correspondant aux zones de travaux

- A** **Béton pour les fondations et parois intérieures**  
(humide, rarement sec)  
**Sorte A242 / A222** PAGE 4
  
- B** **Béton pour locaux humides, halles ouvertes et façades extérieures abritées de la pluie**  
(humidité modérée)  
**Sorte B242 / B222 / B342** PAGE 4
  
- C** **Béton pour balcons, éléments de façade, murs de sous-sol et radiers**  
(alternativement sec et humide)  
**Sorte C342 / C322** PAGE 4
  
- G** **Béton pour dalles de parking, murs de soutènement et bordures de pont**  
(exposé aux eaux salines)  
**Sorte G341-5 GDS SIA / G321-5 GDS SIA / G341 GDS TFB / G321 GDS TFB** PAGE 5



Version en ligne

avec calculateur de coûts selon volume et recette

[www.bgosa.ch/quel-beton-choisir](http://www.bgosa.ch/quel-beton-choisir)

## BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON LA NORME SN EN 206: 2013 + A1: 2016

Recette selon Norme	N° recettes	Classe de résistance	Classe d'exposition	Dimension max. des granulats	Teneur en chlorure	Classe de consistance	Ouvrabilité	Remarques	Prix HT départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------------------	-------------	----------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	-----------------------	-------------	-----------	--

**SORTE A**

Sorte A	A143	C20/25	XC2	32	Cl 0,10	F5	Pompable		202.50
Sorte A	A222	C25/30	XC2	16	Cl 0,10	F4	Pompable		206.50
Sorte A	A241	C25/30	XC2	32	Cl 0,10	F3	Pompable		202.50
Sorte A	A242	C25/30	XC2	32	Cl 0,10	F4	Pompable		203.50

**SORTE B**

Sorte B	B222	C25/30	XC3	16	Cl 0,10	F4	Pompable		214.50
Sorte B	B241	C25/30	XC3	32	Cl 0,10	F3	Pompable		210.50
Sorte B	B242	C25/30	XC3	32	Cl 0,10	F4	Pompable		211.50
Sorte B	B342	C30/37	XC3	32	CL 0.10	F4	Pompable		220.50

**SORTE C**

Sorte C	C322	C30/37	XC4, XF1	16	Cl 0,10	F4	Pompable		228.00
Sorte C	C341	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F3	Pompable		224.00
Sorte C	C342	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F4	Pompable		225.00
Sorte C	C342-05	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F4	Pompable	monobéton	229.00

**BÉTONS AUTOPLAÇANT SCC**

SCC	B225	C25/30	XC3	16	Cl 0,10	SF2	Pompable		237.50
SCC	C325	C30/37	XC4, XF1	16	Cl 0,10	SF2	Pompable		245.50
SCC	C315	C30/37	XC4, XF1	8	Cl 0,10	SF2	Pompable		250.50

Des bétons résistants à la RAG ainsi que d'autres types de béton sont disponibles, n'hésiter pas à nous contacter

Recette selon Norme	N° recettes	Classe de résistance	Classe d'exposition	Dimension max. des granulats	Teneur en chlorure	Classe de consistance	Ouvrabilité	Remarques	Prix HT départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------------------	-------------	----------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	-----------------------	-------------	-----------	--

**SORTE G**

Sorte G	G321	C30/37	XC4, XD3, XF4	16	Cl 0,10	F3	Pompable	GDS TFB,	245.50
Sorte G	G341	C30/37	XC4, XD3, XF4	32	Cl 0,10	F3	Pompable		241.50
Sorte G	G321-5	C30/37	XC4, XD3, XF4	16	Cl 0,10	F3	Pompable	GDS SIA 262, valeur cible teneur en air 4%	257.50
Sorte G	G341-5	C30/37	XC4, XD3, XF4	32	Cl 0,10	F3	Pompable		253.50

**BÉTONS PIEUX ET PAROIS MOULÉES**

P2	I223	C25/30		16	Cl 0,10	F5	Pompable	En milieu humide	230.50
P2	I243	C25/30		32	Cl 0,10	F5	Pompable		227.50
P4	L223	C25/30		16	Cl 0,10	F5	Pompable	En milieu humide	223.50
P4	L243	C25/30		32	Cl 0,10	F5	Pompable		220.50

**BÉTONS RECYCLÉS NORMÉS**

Sorte Eco	X-A241	C25/30	RC-C 25	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E25*	197.50
Sorte Eco	Y-A241	C25/30	RC-C 50	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E25*	197.50
Sorte Eco	X-C341	C30/37	RC-C 25	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E30*	219.00
Sorte Eco	Y-C341	C30/37	RC-C 50	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E30*	218.00

\* Classe de module d'élasticité

- Résistance au gel et sel de déverglaçage selon la méthode TFB pour les bétons sans air entraîné
- Antigél et retardateur de prise sont ajoutés sur demande et facturés en sus
- Des bétons résistants à la RAG ainsi que d'autres types de béton sont disponibles, n'hésiter pas à nous contacter
- Les caractéristiques des recettes de béton à propriétés spécifiées ne peuvent pas être garanties pour des productions inférieures à 1 m<sup>3</sup>

Dosage ciment Kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>	Dosage ciment Kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
<b>Bétons non-normés 0/16 - 0/32</b>		<b>Béton Caverneux 4/8, 8/16, 16/32</b>		<b>BGO ECO-CIRCULAIRE® non-normés RC-C 0/22</b>	
			<b>Mortiers 0/4 - 0/8</b>		
150	167.50	165.50	153.50	150	171.50
200	175.50	173.50	161.50	200	179.50
250	183.50	181.50	169.50	250	187.50
300	191.50	189.50	177.50	300	195.50
325	195.50	193.50	181.50	325	199.50
350	199.50	197.50	185.50	350	206.50
375	203.50	201.50	189.50	375	209.50
400	207.50	205.50	193.50	400	211.50
425	211.50	209.50	197.50	425	216.50
450	215.50	213.50	201.50	450	220.50

- Les prix ci-dessus se comprennent sans adjuvant ou produits supplémentaires, et sauf indication contraire du client, les produits ci-dessus sont livrés en consistance C1 (grue)
- Nous garantissons le dosage exact des divers composants

MORTIERS PROJÉTÉS (GUNITE) / TOUT-VENANT STABILISÉ / BGO ECO-CIRCULAIRE® STABILISÉ

N° recettes	Voie	Dosage en ciment kg/m <sup>3</sup>	Granulométrie	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
-------------	------	------------------------------------	---------------	---

**Mortiers projetés (Gunite)**

GS350	sèche	350	0/8	209.50
GS400	sèche	400	0/8	217.50
GH350	humide	350	0/8	209.50
GH400	humide	400	0/8	217.50

Grave stabilisée 0/32-0/45 densité moyenne indicative 1,9 to./m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/to	BGO ECO-CIRCULAIRE stabilisé au ciment, 0/45, densité moyenne indicative 1.69 to./m <sup>3</sup> Dosage en ciment (CEM ZN/D 42,5 N)	Prix départ centrale CHF/to
---	-----------------------------	---	-----------------------------

**Grave stabilisée  
(sur demande préalable et sous réserve de disponibilité)**

**BGO ECO-CIRCULAIRE stabilisé  
(sur demande préalable et sous réserve de disponibilité)**

50	48.00	50	41.00
60	50.00	60	43.00
70	52.00	70	45.00
80	53.50	80	46.50
90	55.50	90	48.50
100	57.50	100	50.50

- Les recettes ci-dessus ne résistent pas aux attaques chimiques (sulfates)



## BÉTONS TEINTÉS / BÉTON LÉGERS ET ISOLANTS / FIBRES / ADJUVANTS / CIMENT

**Bétons teintés**

Des recettes de béton teintés peuvent être produites sur demandes. N'hésitez pas à nous contacter pour vos futurs projets.

**Remarques**

- Des essais préliminaires avec des gâchées de minimum 2 m<sup>3</sup> (à charge du client) sont conseillées afin de déterminer la bonne teinte et consistance du béton frais
- La société BGO SA ne donne aucune garantie quand à l'aspect esthétique du béton teinté, ni sur l'uniformité de la teinte entre les étapes de bétonnage pour tous les facteurs non maîtrisés par le producteur de béton (type de coffrage, agent de démoulage, rajout d'eau lors du bétonnage et conditions météorologiques).
- Les volumes de production seront réalisés par m<sup>3</sup> complets.

**Bétons légers et isolants**

N° recettes	Masse volumique kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
Bétons légers	entre 400 et 1'900 kg / m <sup>3</sup>	Sur demande

Des recettes de béton contenant des granulats légers peuvent être établies sur demande dans un délai de 90 jours environ (temps nécessaires pour la mise au point de la formulation et la vérification du bon respect de tous les critères sur le béton frais et durci). N'hésitez pas à nous contacter pour vos futurs projets.

**Fibres**

Types de fibres	Dosage kg/m <sup>3</sup>	Prix CHF/kg
Fibres polypropylènes pour mortier	0.9	27.50
Fibres polypropylènes pour béton	3.0	29.50
Fibres métalliques pour béton et gunité	20 - 50	sur demande

- Incorporation de produits fournis par le client (Fibres, pigments pour diverses couleurs, adjuvants ou autres): prix sur demande
- Autres Fibres et adjuvants: prix sur demande

**Adjuvants**

Adjuvants	Dénomination	Dosage en % du poids du ciment	Prix CHF/kg
*Antigel (FS)	FS	1.0	4.00
Retardateur de prise (VZ)	VZ	0.2-3.5	4.50
Superplastifiant (FM)	FM	0.5-1.5	5.00

- \* Cet adjuvant n'a aucune influence sur la température de congélation de l'eau
- L'ajout de l'un des produits ci-dessus se fait sur demande du client et sera facturé en sus

**Ciment**

Type de ciment selon la norme SN EN 197-1	Appellation fournisseur	Changement du type de ciment sur recette de base Plus-value HT CHF / 100 kg
CEM I 52.5 R	Normo 5R	6.50
CEM II/B-M (S-T) 42,5 R	Robusto 4R-S	6.00
CEM III/B 32,5 N HS LH	Modero 3B	9.50
Ciment blanc		sur demande

**Mesure de réduction des émissions CO2 sur le ciment**

Contribution environnementale: CHF 2.50/m<sup>3</sup>  
 (Cette contribution peut être adaptée en cours d'année sur la base des tarifs appliqués par les fournisseurs de ciment)



Type	Volume	Temps	Prix
Forfait CHF (0 à 25 kms)	< 5 m <sup>3</sup>	Temps de pompage autorisé 1h30 max.	CHF 525.-
	5-12 m <sup>3</sup>	Temps de pompage autorisé 2h00 max.	CHF 630.-
Pompages au m <sup>3</sup> (minimum 15.00m <sup>3</sup> /h)	12.00 à 15.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	45.00/m <sup>3</sup>
	15.00 à 20.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	40.00/m <sup>3</sup>
	20.00 à 30.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	36.00/m <sup>3</sup>
	30.00 à 50.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	33.00/m <sup>3</sup>
	50.00 à 100.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	30.00/m <sup>3</sup>
	100 à 200.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	27.00/m <sup>3</sup>
	Supérieur à 200.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	20.00/m <sup>3</sup>

## Tarifs de pompage

Les tarifs de pompages ci-dessus sont basés pour des livraisons «à bout de bras» sans ajout de tuyaux. Les tuyaux supplémentaires devront être défini et facturés en fonction de chaque cas. Le montage, démontage et nettoyage des tuyaux sont effectués par ou à la charge du client.

- **Amorce de pompage:** facturée séparément (sera déversée dans le coffrage ou selon directive du client)
- **Tuyaux (Ø 125mm, longueur 3 mètres/pièce)** jusqu'à 15 mètres: CHF 20.00/tuyaux, au delà à convenir (le transport aller-retour, le montage, le démontage, y compris le nettoyage sont à la charge du client)
- **Temps supplémentaire de pompage:** CHF 250.00/heure
- **Déplacement intermédiaire sur le chantier:** CHF 160.00
- **Attente (camion pompe) sur chantier sans pompage:** CHF 175.00/heure
- **Attente (camion malaxeur) sur chantier sans pompage:** CHF 154.00/heure
- **Sous réserve du contrôle d'accessibilité par notre technicien**

## Remarques

- Le choix du type de camion pour le pompage est du ressort de la centrale à béton
- le type de malaxeur engagé soit 4 ou 5 essieux dépend des disponibilités et est du ressort de la centrale à béton
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire pour déployer la flèche (lignes électriques) et les béquilles de stabilisation.
- Les éventuelles demandes d'autorisation pour une utilisation totale ou partielle du domaine public ou privé sont du ressort du client.
- La mise en place de protection contre les éclats de béton sur le sol ou contre des façades, murets, portails etc. ainsi que la pose éventuelle de signalisation, sont de la responsabilité du client. BGO SA décline toutes responsabilités en cas de problèmes liés au non-respect de ces conditions.

**Dans tous les cas, nos chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter les ajouts d'eau, les heures d'arrivées, de début de déchargement et fin de déchargement, éventuellement d'attente, et de départ de chantier sur les bulletins de livraison et de les faire signer par un responsable du chantier.**

Code postal	Commune	Prix
1123	Aclens	26
1352	Agiez	44
1165	Allaman	42
1304	Allens	29
1143	Apples	35
1321	Arnex-sur Orbe	42
1042	Assens	37
1170	Aubonne	42
1144	Ballens	40
1372	Bavois	38
1092	Belmont-sur Lausanne	41
1038	Bercher	46
1149	Berolle	43
1042	Bettens	34
1145	Bière	43
1042	Bioley Orjulaz	34
1353	Bofflens	45
1041	Bottens	42
1172	Bougy-Villars	45
1035	Bournens	30
1034	Boussens	33
1121	Bremblens	29
1054	Bretigny-sur-Morrens	41
1164	Buchillon	45
1260	Burtigny	54
1030	Bussigny	32

Code postal	Commune	Prix
1136	Bussy-Chardonney	35
1148	Chavannes le Veyron	36
1022	Chavannes- près-Renens	33
1373	Chavornay	37
1033	Cheseaux sur Lausanne	34
1316	Chevilly	37
1134	Chigny	36
1127	Clarmont	34
1114	Colombier	32
1374	Corcelles-Chavornay	37
1082	Corcelles-le-Jorat	46
1304	Cossonay-Ville	32
1116	Cottens	33
1023	Crissier	32
1322	Croy	45
1148	Cuarnens	38
1053	Cugy	38
1306	Dail lens	31
1135	Denens	37
1026	Denges	31
1304	Dizy	34
1041	Dom martin	44
1040	Echallens	38
1026	Echandens	30
1112	Echichens	32
1376	Eclagnens	34

Code postal	Commune	Prix
1312	Eclépens	38
1024	Ecublens	30
1066	Epalinges	38
1186	Essertines-sur-Rolle	53
1037	Etagnières	35
1163	Etoy	42
1173	Féchy	43
1313	Ferreyres	38
1055	Froideville	44
1188	Gimel	50
1124	Gollion	28
1376	Goumoens- la-Ville	36
1117	Grancy	34
1008	Joux tens-Mézery	37
1326	Juriens	47
1308	La Chau x	35
1148	La Praz	42
1356	La Rusille	42
1315	La Sarraz	36
1175	Lavigny	39
1148	L'isle	38
1027	Lonay	32
1132	Lully	38
1307	Lussery-Villars	34
1167	Lussy-sur Morges	40
1148	Mauraz	37

Code postal	Commune	Prix
1031	Mex	29
1148	Moiry	41
1146	Mollens	41
1125	Monnaz	34
1052	Mont sur Lausanne	39
1174	Monterod	47
1148	Mont-La-Ville	42
1147	Montricher	42
1185	Mont-sur-Rolle	42
1110	Morges	34
1054	Morrens	36
1041	Naz	44
1350	Orbe	41
1317	Orny	39
1377	Oulens sous Echallens	33
1142	Pampigny	35
1094	Paudex	43
1059	Peney-le-Jorat	49
1305	Penthalaz	32
1303	Penthaz	29
1375	Penthéréaz	38
1166	Perroy	45
1174	Pizy	45
1041	Poliet-Pittet	43
1041	Poliez-le-Grand	41
1318	Pompaples	38

Code postal	Commune	Prix
1028	Préverenges	33
1008	Prilly	38
1009	Pully	43
1020	Renens	36
1024	Rengés	31
1128	Reverolle	35
1180	Rolle	43
1323	Romainmôtier	45
1032	Romanel sur Lausanne	37
1122	Romanel sur Morges	28
1040	Saint-Barthélemy	36
1176	Saint-Livres	42
1187	Saint-Oyens	54
1162	Saint-Prex	39
1189	Saubraz	47
1304	Senarclens	32
1141	Sévery	33
1188	St-George	50
1113	St-Saphorin-s-Morges	31
1025	St-Sulpice	34
1043	Sugnens	42
1036	Sullens	31
1180	Tartegnin	44
1131	Tolochenaz	37
1337	Vallorbe	51
1126	Vaux-sur-Morges	34

Code postal	Commune	Prix
1029	Villars St Croix	30
1148	Villars-Bozon	37
1040	Villars-le-Terroir	41
1168	Villars-sous-Yens	38
1058	Villars-Tiercellin	45
1418	Vuarrens	42
1134	Vufflens le Château	38
1302	Vufflens-la-Ville	26
1115	Vullierens	30
1169	Yens	39

Type de camions	Régie - CHF/heure	Attente - CHF/heure
Camion malaxeur 4 ou 5 essieux	200.00	140.00
Camion pompe	250.00	175.00
Camion malaxeur pompe	295.00	205.00
Camion silo 2 essieux (max. 4m <sup>3</sup> de béton ou 9 to.)	150.00	130.00
Camion silo 3-4 essieux	180.00	130.00
Camion basculant 2 essieux "solo" (max. 4m <sup>3</sup> )	140.00	110.00
Camion basculant 3-4 essieux	165.00	130.00
Camion basculant 5 essieux	180.00	130.00

## Conditions de transports

- Le temps facturé au tarif régie s'entend depuis la mise à disposition sur notre site jusqu'à son retour y compris les temps de nettoyage
- Nous nous efforçons de respecter les horaires convenus, mais n'engageons pas notre responsabilité pour des dégâts pouvant résulter d'un début d'intervention retardée. Des cas de forces majeure et pannes d'installation, qu'elles qu'en soit les causes, des encombrements ou restrictions de circulations, ainsi que l'impossibilité d'intervention indépendante de notre volonté nous dégagent de nos obligations pour la durée de ces incidents.
- En aucun cas nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires. En particulier, nous ne pouvons pas être rendus responsable de dégâts directs ou indirects sur l'ouvrage, suite à des incidents techniques tels que pannes de machine, bourrage de la conduite ou autres.
- Le chantier doit être aménagé de façon à pouvoir recevoir sans problème des camions de 18 à 40 tonnes et d'une largeur de 2.55 m'. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégâts au revêtement de sol.
- Toutes les commandes passées avant 16h00 sont prioritaires, les autres seront exécutées selon nos disponibilités, pour ces dernières, nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels retards.
- Pour être prise en considération, toute réclamation est à mentionner sur le bulletin de livraison.

## PRESTATIONS HORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE / CONDITIONS DE VENTE

## Prestations hors des heures normales d'ouverture

De nuit		De jour	
Lundi à Samedi - 18h00 à 7h00	Samedi à Lundi - 18h00 à 7h00	Samedi - 7h00 à 18h00	Dimanche et jour fériés - 7h00 à 18h00
<b>Ouverture de la centrale (avec opérateur)</b>			
CHF 1'900.-/forfait	CHF 2'250.-/forfait	CHF 1'900.-/forfait	CHF 2'250.-/forfait
<b>Camion à cuve agitatrice (camion malaxeur) (avec chauffeur)</b>			
CHF 700.-/forfait par camion	CHF 990.-/forfait par camion	CHF 700.-/forfait par camion	CHF 990.-/forfait par camion
<b>Camion pompe (avec chauffeur)</b>			
CHF 1'100.-/forfait par camion	CHF 1'250.-/forfait par camion	CHF 1'100.-/forfait par camion	CHF 1'250.-/forfait par camion

Toute production devant se réaliser dans les plages horaires ci-dessus, nécessitent un préavis de 5 jours ouvrables (planification et demandes d'autorisations). les prix forfaitaires indiqués dans le tableau ci-dessus s'appliquent en supplément des prix de béton et de transports de la liste de prix ou de l'offre.

## Conditions de ventes et de paiement

**Commandes**

- Afin de vous garantir un service de livraison optimum, nous vous prions de passer vos commandes la veille jusqu'à 11h00

**Quantité**

- La quantité de production minimum est de 0.200 m<sup>3</sup>
- la quantité minimum facturée est de 6 m<sup>3</sup> / voyage (camion malaxeur et basculant 4-5 essieux) de 3,5 m<sup>3</sup> / voyage (camions malaxeur 3 essieux), et de 4 m<sup>3</sup> / voyage (camion basculant 2 essieux)

**Livraisons**

- Le choix du type de camion est du ressort de la centrale
- le temps d'attente, de déchargement prolongés compris dans le prix de transport est de:
    - 30 minutes pour les camions malaxeurs 5 essieux
    - 20 minutes pour les camions malaxeurs 3-4 essieux
    - 10 minutes pour les camions basculants
  - le temps supplémentaires sera facturé au tarif «attente»
  - Horaire d'ouverture selon affichage sur le site , week-end et jour fériés et nuits sur demandes préalable

**Conditions de paiement**

- 30 jours net sans escompte
- TVA non comprise
- Intérêt de retard 5% dès le 35ème jour

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON 1/3



Toutes les commandes pour livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit.

Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans les normes SIA 262/1 et SN EN 206.

### 1. Prix courants et offres

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale.

Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants. La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales.

Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m<sup>3</sup> se réfèrent au m<sup>3</sup> de béton mis en place.

En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on convient d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, du 1er décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

### 2. Passation et acceptation de la commande

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas.

Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon

SN EN 206 ou la sorte de béton selon CAN.

Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la SN EN 206.

Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avèrent nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

### 3. Adjuvants et ajouts

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés. Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminés.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON 2/3

### 4. Livraison

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machines, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement, (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu à signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuels retard dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

### 5. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande.

Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et SN EN 206 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative.

En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage – une réclamation en temps utile et objectivement fondée étant présumée – à

remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate.

Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis. Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

### 6. Réclamation pour défauts

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si :

- a) l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande
- b) la livraison présente des défauts apparents Lors de livraison franco chantier, est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette.

La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la

centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206, et que l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

### 7. Conditions de paiement

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant. Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats.

La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

### 8. Lieu d'exécution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Vufflens-la-Ville, janvier 2023



**Le Team**

**Direction**

**Styves Burnet**

☎ +41 21 869 06 60  
 📱 +41 79 45 987 38  
 ✉ sburnet@bgosa.ch

**Administration**

**Emilia Lattion/Céline Coquier**

☎ +41 21 869 06 60  
 ✉ admin@bgosa.ch

**Comptabilité**

**Sandra Ramel**

☎ +41 21 869 06 66  
 ✉ compta@bgosa.ch

**Conseils techniques clients**

**Marcos Damasio**

☎ +41 21 869 06 60  
 📱 +41 79 375 36 96  
 ✉ mdamasio@bgosa.ch

**Fabrication et commande de béton**

**Commande**

☎ +41 21 869 06 61

**Correspondance**

**BGO SA**

📍 Route de la Venoge 11  
 1302 Vufflens-la-Ville  
 ☎ +41 21 869 06 60  
 ✉ admin@bgosa.ch

**Horaires 2023**

Fermeture annuelle du jeudi 21 décembre à 16h00 au mardi 09 janvier à 7h30

Périodes	Durée journalière	Production béton	Réception commandes	Administration bureaux
Janvier à Mars	7h30	7h30-11h45 / 12h45-16h00	7h00-12h00 / 13h00-16h30	7h30-12h00 / 13h00-17h00
Avril	8h15	7h00-11h45 / 12h45-16h15		
Mai à Septembre	9h15	6h30-11h45 / 12h45-16h15		
Octobre	8h15	7h00-11h45 / 12h45-16h15		
Novembre - Décembre	7h30	7h30-11h45 / 12h45-16h00		